



La lettre d'information de la CFR aux Associations

(parution le 15 de chaque mois et numéros spéciaux)

Ce CFR Echos fait suite au numéro spécial relatif à la tenue de l'AG ; il constate la contrainte de tenir les réunions des Commissions et de Bureau de la CFR en visioconférence, ce qui n'est pas toujours propice pour conduire des réflexions de fonds destinées à l'élaboration de propositions à connotation fortement technique (cf. dossier de la réforme des retraites). Néanmoins, la CFR met tout en œuvre pour assurer le suivi des projets de loi de finances (PLF et PLFSS) ainsi que ceux relatifs aux réformes. Elle reste aussi très attentive à la satisfaction des besoins exprimés par les adhérents de ses membres en veillant à l'efficacité de la mise en œuvre du contrat « complémentaire santé ».

Le Président, P. Erbs - Le Président d'honneur, F. Bellanger

Réunion du Bureau du 16 novembre 2020

Accueil de nouveaux membres du Bureau : le Président souhaite la bienvenue aux nouveaux membres : Mme M. Le Goff et MM. C. Connan et J.C. Magdeleinat sans oublier de remercier chaleureusement Michel Riquier qui a parfaitement rempli sa mission de Secrétaire général et Bernard Nicolas pour sa participation active au sein du Bureau ; il a ensuite rappelé la composition du nouveau Bureau telle que présentée dans le dernier numéro 075 du CFR Echos « Spécial AG 2020 ».

Sur le volet « Actualités » : quatre dossiers ont été évoqués :

1 – **la Réforme des retraites :** une référence à une note publiée par l'Institut Montaigne (voir en annexe), commentée en Commission « Retraite » dans la matinée (cf. ci-dessous) évalue la faisabilité de la réforme au regard du contexte actuel et, globalement, confirme les positions prises par la CFR relativement, notamment, quant au libre choix de l'âge de départ. Le projet initial d'un système de retraite universel par répartition doit continuer à être fermement défendu et la nécessité de disjoindre réforme paramétrique et systémique rappelée avec force ; sur la base de la note précitée de l'IM, un groupe de travail destiné à faire des propositions d'adaptation du projet actuel de la CFR sera constitué dès la sortie du confinement.

2 – **le projet 5^{ème} risque de la 5^{ème} branche créée de la Sécu :** ce dossier en cours d'enlèvement va faire l'objet de la publication d'un plaidoyer par le Conseil de la CNSA ; une réflexion est aussi engagée sur l'activité des EPHAD.

3 – **cotisation « maladie » de 1% :** si l'action commune avec la CFDT et la relance de l'avocat consulté ne devait pas aboutir, il est envisagé de conduire une action propre à la CFR jusqu'à une éventuelle « Question Prioritaire de Constitutionnalité ».

4 – **le reconfinement et ses conséquences :** les activités habituelles des associations sont, au moins un peu, « en panne » ; le risque de constater une désaffection n'est pas négligeable. La restauration des contacts doit donc être organisée.

Réseau des Délégués CFR : suite au décès de M. Amary, Christian Breyton, nouvel animateur a été désigné et assistera à la réunion de Bureau ; l'appellation « OSS » est abandonnée et un « appel au peuple » est lancé auprès des Fédérations.

Suivi du contrat « Mutualia » : le processus commercial avec fourniture des supports de communication est à réactiver.

Groupe de travail « Activités des Seniors » : Yvonne Jourd'hui a été désignée comme animatrice ; une liaison avec la Coordination France de « AGE Platform Europe » qui traite également de l'emploi des seniors est à organiser.

Réunion de la Commission « Retraite » du 16 novembre 2020

Commission « Retraite » : Après avoir passé en revue les quelques points de repère constituant des données économiques et budgétaires du moment, la commission a fait le point sur la situation de l'Agirc-Arrco qui assure le versement normal des pensions et confirme dans un communiqué « qu'en aucun cas les pensions ne peuvent diminuer en valeur absolue » ce qui, toutefois, n'écarte pas un gel toujours possible.

Sur le dossier de la réforme, la note de l'Institut Montaigne est évoquée et reprise par le Bureau tenu le même jour ; la commission confirme que la vulnérabilité des dispositifs actuels rend toujours plus nécessaire la réforme mise en sommeil.

La gouvernance de la future Caisse Nationale de Retraite Universelle et la participation de la CFR à sa gestion nécessite que le dossier de la réforme soit relancé pour intervenir de manière conséquente.

Sur le dossier de la réversion il est noté de veiller à ce que les deux conditions qui semblent acquises : son obtention dès l'âge de 55 ans avec la suppression de la condition de ressources (à l'identique du secteur public) ne puissent faire l'objet d'une remise en cause. Enfin, il est décidé de publier sur le site CFR les deux nouvelles courbes de pouvoir d'achat des pensions (< et > à 2 000 €) vs les salaires.